

OFFRES D'EMPLOI



PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTES TEMPORAIRES EN LIEN AVEC LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

AGENTE RÉVISEURE OU AGENT RÉVISEUR :

UN (1) POSTE À COMBLER

L'agente réviseure ou l'agent réviseur est responsable des avis de convocation et des assignations de témoins. À la demande de la commission de révision, cette personne recueille toute information pertinente à la prise de décision.

L'agente réviseure ou l'agent réviseur se rend aux adresses indiquées pour effectuer une ou plusieurs des actions suivantes :

- Mener une enquête
- Remettre un avis de convocation devant la commission de révision
- Vérifier les renseignements concernant les électrices et les électeurs
- Livrer un avis aux personnes qui font l'objet d'une décision en leur absence

L'agent(e) réviseur(e) sera porté(e) à travailler environ 7 heures (un avant-midi et un soir) pendant la période de révision de la liste électorale qui aura lieu du 11 au 23 octobre 2025.

Rémunération de 19.32 \$ / heure.

N.B. Ce poste peut être occupé par une personne qui occupe aussi un autre poste.

SCRUTATRICE OU SCRUTATEUR :

SIX (6) POSTES À COMBLER

La scrutatrice ou le scrutateur et la ou le secrétaire du bureau de vote font équipe à un bureau de vote. Ensemble, ils sont responsables de la tenue du vote à ce bureau.

La scrutatrice ou le scrutateur est responsable des activités effectuées au bureau de vote, de l'ouverture à la fermeture du scrutin. Il doit :

- Aménager le bureau de vote
- Faciliter l'exercice du droit de vote de l'ensemble des électrices et des électeurs

- Vérifier leur identité et les renseigner sur la manière de voter
- Procéder au dépouillement du vote après la fermeture du scrutin

La scrutatrice ou le scrutateur devra être disponible pour la formation de 3 heures en soirée le 20 octobre et pour environ 12 heures le jour du scrutin. Un scrutateur ou une scrutatrice sera également requis pour environ 10 heures le jour du vote par anticipation.

Rémunération de 20.13 \$ / heure.

SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE :

SIX (6) POSTES À COMBLER

La ou le secrétaire du bureau de vote assiste le scrutateur dans ses fonctions. Il peut :

- Inscrire les mentions relatives au déroulement du vote dans le registre du scrutin
- Vérifier l'inscription des électrices et des électeurs sur la liste électorale
- Marquer la liste lorsque l'électeur a voté
- Remplir les différents formulaires électoraux
- Collaborer au dépouillement

La ou le secrétaire de bureau de vote devra être disponible pour la formation de 3 heures en soirée le 20 octobre et pour environ 12 heures le jour du scrutin. Un scrutateur ou une scrutatrice sera également requis pour environ 10 heures le jour du vote par anticipation.

Rémunération de 19.32 \$ / heure.

PRÉPOSÉE OU PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE (PRIMO) :

UN (1) POSTE À COMBLER

La préposée ou le préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) supervise les activités dans un lieu de vote. Il accueille les électrices et les électeurs et il les dirige vers leur bureau de vote.

La ou le PRIMO peut :

- Veiller à l'accessibilité des lieux de vote, du stationnement au bureau de vote
- S'assurer qu'un seul électeur à la fois est admis à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité de l'électeur
- S'assurer que seules les personnes autorisées sont présentes sur les lieux de vote et lors du dépouillement
- Accueillir les représentantes et représentants des candidats, vérifier leur procuration et les diriger au bureau de vote ou à l'endroit prévu
- Assurer ou superviser le transport du matériel électoral vers le lieu désigné par le

président d'élection en vue du recensement

Rémunération de 20.13\$ / heure.

La ou le PRIMO être disponible pour la formation de 3 heures en soirée le 20 octobre, pour environ 10 heures le jour du vote par anticipation et pour environ 12 heures le jour du scrutin.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre le formulaire de candidature dûment complété au plus tard le lundi 11 août 2025 à 9h :

Direction générale :

Par courriel : dg@sjlm.ca

Par la poste : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

Dans le cas où nous recevons plus de candidatures que les postes à combler, seuls les candidats retenus seront contactés.

La municipalité souscrit au principe d'égalité des chances d'emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.